

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :  
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Décision de  
une déclaration préalable

Dossier n° DP07421223A0008  
date de dépôt : 09/03/2023  
date d'affichage du dépôt : 09/03/2023  
complet le : 31/03/2023  
demandeur : Monsieur LECOMTE Thomas  
pour : Réfection du préau de l'école  
adresse terrain : 380 route de Termine, à Glières-Val-de-Borne (74130)

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 19/04/2023



ID : 074-200081446-20230418-DP07421223A0008-AR

Monsieur LECOMTE Thomas  
380 route de Termine  
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

**Objet** : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **01/05/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,  
Le 18 avril 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

